



Compte-rendu du Comité technique du 20 septembre 2022

Pour commencer la CGT Intérieur de la préfecture de la Vienne a lu sa déclaration liminaire au préfet (cf. verso).

Premier point, la validation du procès verbal de la séance du 7 juin 2022. Comme il n'était pas rédigé, et bien on verra une prochaine fois !!!!!.

Six dossiers seront soumis au vote. Cela débutera par le transfert des dotations d'investissement et de la mission de la politique de la ville à la DCPAT. On constate au fil des CT que les restructurations des services ne se poursuivent pas à effectif constant mais que la répartition de la charge de travail se fait sur les personnels restants. Il en sera de même sur les dossiers présentés qui n'ont pour but que de supprimer du personnel. De fait les agents sont à bout de souffle et l'administration voudrait nous faire croire qu'il s'agit seulement d'un problème de « process ». Pour la CGT Intérieur de la préfecture de la Vienne, il est évident que réorganiser ne suffit pas. Il faut embaucher ! Il faut plus d'agents pour traiter les dossiers.

C'est pourquoi la CGT Intérieur vote contre ces six projets. La CGT se rendra compte qu'elle est bien la seule à s'opposer, l'organisation syndicale majoritaire validant quasiment tous les dossiers. Pour information passera au vote le transfert du greffe des associations de l'arrondissement de Poitiers à la sous-préfecture de Montmorillon, la présentation du nouvel organigramme du pôle SIC du SGC, la modification de l'arrêté d'organisation des services suite à la création du bureau de la sécurité publique du cabinet, au transfert des dotations d'investissement (DETR, DSIL, DSID, FNATD), de la politique de la ville, du greffe des associations et à la modification interne du SGC, la modification du règlement Intérieur à destination du régime de l'assistant technique du corps préfectoral. Il faut mettre ce dernier point en lien avec la suppression des deux postes d'huissiers. L'administration annonce la fin de la limitation de 12 jours de récupération d'horaires variables par an et mensuellement autorise le report des heures supplémentaires avec une limite de 99 heures sur CASPER. On pense que cela va inciter fortement l'assistant technique à travailler plus, pour ne pas dire trop. Même si l'agent en poste est satisfait, il s'agit bien d'une modification du RI qui va contraindre toutes les personnes qui viendront après. Et la CGT revendique l'application stricte des 35 heures.

Pour l'administration, nous ne sommes pas des humains, nous sommes seulement des nombres, des ETP, de la masse budgétaire. Pour notre employeur, nous ne sommes pas des travailleurs, nous sommes une charge; nous ne rapportons rien et nous coûtions trop cher.

La CGT a une solution contre cette stratégie mortifère des gouvernements libéraux :

« Chaque jour, ne faites plus une minute de plus ! ».

Vos représentants CGT de la préfecture de la Vienne

**Élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022 :
VOTEZ ET FAITES VOTER CGT , REJOIGNEZ NOS LISTES.**